

## PREAMBULE

Proposer à tous les enfants vivant au sein de l'espace Communautaire de la Plaine Dijonnaise un accueil périscolaire répond à un triple objectif.

- 1) **Un objectif social** qui est de permettre aux parents qui le souhaitent de disposer d'un lieu de loisirs et de restauration pour leurs enfants. Service rendu au meilleur coût et tenant compte des ressources de chacun.
- 2) **Un objectif de solidarité territoriale** puisque chaque enfant, qu'il habite la ville ou le plus petit village peut bénéficier de ce service. Ce qui n'était pas envisageable pour beaucoup à l'échelon communal le devient à l'échelon Communautaire.
- 3) **Un objectif éducatif** qui est précisé dans ce projet permettant de contribuer à apprendre le « Vivre ensemble ». Ensemble mais différents, ensemble mais singuliers. Un projet destiné à contribuer à façonner de futurs citoyens ayant prise sur leur destin.

## Projet Éducatif

En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Centre de Loisirs se définit comme un lieu complémentaire de l'école d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation et de plaisir auquel tous les enfants ont droit.

Parce que son action se veut complémentaire de celle de l'école, afin de conforter et amplifier l'action éducative de celle-ci, l'équipe d'encadrement a pour objectifs

- De faire vivre quotidiennement, les valeurs républicaines de laïcité, de responsabilité, de solidarité, de citoyenneté, de coopération, de respect de l'environnement, de respect de l'autre quelles que soient ses opinions et ses coutumes.
- D'aider ainsi les enfants à former leur personnalité afin de devenir des adultes autonomes, ouverts, curieux, cultivés, actifs, maîtres d'eux-mêmes et de leur destin.

Nous avons la volonté d'impliquer les familles et d'accueillir tous les enfants quels que soient leurs différences socioculturelles et leurs moyens économiques.

Le Centre de Loisirs est un lieu de vie et donc d'ouverture de contact, d'échange.

L'ouverture vers l'extérieur nous conduit à développer l'Éducation à l'Environnement (tant humain que physique), dans laquelle nous reconnaissons nos valeurs fondamentales : l'humanisme, le respect de l'autre, la responsabilité, la citoyenneté, la laïcité.

Parce qu'il est en prise avec le réel, ce projet éducatif est susceptible d'évoluer dans le respect des grands principes énumérés précédemment.

L'adulte qui l'accueille sera toujours un référent pour l'enfant. Les équipes de direction et d'animation évoluent dans le cadre de ce projet éducatif en mettant en place un projet pédagogique propre à chaque lieu d'accueil.

L'enfant est au centre du projet éducatif. Au sein du Centre de Loisirs, il doit trouver ou retrouver le plaisir de vivre son ou ses projets, et que l'adulte rend possibles.

L'activité doit s'intégrer dans un projet global et rester un moyen privilégié sans devenir une fin en soi.

Il n'y a pas d'obligation de production.

Les Centres de Loisirs fixent pour l'enfant 3 axes :

- L'accès à **la citoyenneté**
- L'accès à **l'éducation**
- L'accès à **la culture**

Ces principaux axes sont attachés à l'ensemble des valeurs énumérées ci-dessus.

## ▪ Accès à la Citoyenneté

En formant de futurs citoyens, porteurs de valeurs :

- Le respect de l'autre
- L'acceptation des différences

En formant de futurs citoyens :

- Qui communiquent
- Qui négocient
- Qui prennent part à la vie de leur commune et qui veulent être des adultes responsables.

## ▪ Accès à l'éducation

Notre fil conducteur, à propos de la notion de loisirs, permet à l'enfant de bénéficier de loisirs éducatifs afin qu'il évolue vers une autonomie à la mesure de ses choix et de l'expression de ses envies.

- Accès à la culture dans sa diversité pour l'épanouissement du corps et de l'esprit.

## Nos objectifs éducatifs pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Nous souhaitons promouvoir :

- L'accueil des enfants et de leur famille
- La place et le rôle des parents
- La socialisation
- La solidarité
- L'éducation
- L'initiative et la créativité
- L'accession progressive à l'autonomie
- La recherche d'un équilibre individuel
- L'ouverture culturelle
- L'épanouissement dans la joie du plaisir partagé
- Le rythme de vie de l'enfant
- Le respect de l'environnement

- Le respect entre les peuples
- Le respect des croyances et des opinions, l'adulte référent se devant de conserver sa neutralité.

Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur :

- Le respect mutuel de chacun
- La participation de tous à l'organisation de la vie quotidienne et aux activités
- La prise progressive de responsabilités compatibles avec les possibilités des enfants et la réglementation en vigueur
- La découverte des problèmes de sécurité et le respect des règles de vie en commun
- Les initiatives qui conduisent à la solidarité
- L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement
- La mise en place des actions répondant aux attentes et aux besoins de l'enfant
- Le respect de l'enfant et sa famille

## Conclusion

Ce projet constitue un moyen d'organiser la mise en œuvre des objectifs de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il constitue :

- Une base d'accord sur laquelle s'engagent l'équipe de direction et l'ensemble des équipes d'encadrement.
- Une référence permettant d'améliorer la qualité de l'accueil et des activités.

Ce projet éducatif permet au directeur et à son équipe d'avoir toujours à l'esprit qu'ils agissent au nom d'une collectivité dont ils sont garants des principes et des objectifs éducatifs, sociaux, laïcs.